

CONSEIL MUNICIPAL D'AIGRE
6 MAI 2022
Compte-rendu

	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à :
Renaud COMBAUD	X			
Brigitte FOURÉ	X			
Christophe TIPHONNET	X			
Sylvie BRIS	X			
Raphaël BOUCARDEAU	X			
Carole DUTRIAUX			X	Pouvoir à Renaud COMBAUD
Tanguy GAILLARD	X			
Christian MEGRET	X			
Evelyne BERTRAND	X			
Lê-Xuân LAIRAUD	X			
Olivier GEOFFRION	X			
Nicole DELUSSET	X			
Nathalie RENARD	X			
Marie JARRY	X			
Damien TRILLAUD	X			
Emilie ROUX	X			
Hugues CLEMENT	X			
Guillaume DENIS			X	Pouvoir à Renaud COMBAUD
Dominique HYVERNAUD-PINEAU	X			
Patricia RANOUIL	X			
Amandine GUILLAUME	X			
Nadia CAILLAUD	X			
Christophe TYRE	X			

Désignation du secrétaire de séance

Christophe TIPHONNET est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} avril 2022

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

ATTRACTIVITÉ

Ouverture à l'urbanisation de la ZAE de Villejésus

Les élus de la Communauté de communes (CDC) Cœur de Charente, avec le soutien de la municipalité d'Aigre, ont décidé de réaliser une extension de la ZAE de Villejésus pour viabiliser 5 à 10 lots destinés aux activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, sur une surface d'environ 4 ha. Conformément à l'article L111-3 du code de l'urbanisme, les constructions ne peuvent être autorisées que dans les parties actuellement urbanisées de la commune, sauf sur délibération motivée du conseil municipal.

Le Maire présente le projet de délibération élaboré conjointement avec la CDC. Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour soutenir l'ouverture à l'urbanisation de la ZAE de Villejésus.

Avancement du dossier : Lotissement « Valtaud »

Le Maire et la Maire-Adjointe présentent l'état d'avancement du travail mené avec A2i pour le projet de création d'un lotissement communal à Villejésus.

Le plan d'aménagement proposé par le bureau d'études sera présenté prochainement en commission Attractivité. Une réunion a eu lieu avec les gestionnaires de réseaux. Les travaux de viabilisation en eau potable ne nécessiteront pas l'installation d'un surpresseur. Il reste à étudier l'écoulement des eaux pluviales des terrain à aménager.

Ce projet est situé dans une zone de présomption archéologique, la commune doit procéder à un diagnostic archéologique. Le Maire présente le projet de convention de l'Institut national de recherches archéologiques préventives, et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ladite convention définissant les modalités de réalisation des recherches archéologiques préventives ainsi que l'ensemble des droits et obligations respectifs des deux parties dans la cadre de cette opération. Accord du Conseil municipal.

Point sur les sentiers de randonnée

Le Maire rappelle qu'à l'heure actuelle, trois sentiers de randonnée ou de promenade existent sur la commune et sont validés :

- Sentier de Villejésus : <https://www.coeurdecharente.fr/fichespratiques/vivre/activites-et-animations/les-randonnees/sentiers-de-randonnee/sentiers-du-pays-daigre/>
- Balade Nature et Patrimoine : <https://www.coeurdecharente.fr/fichespratiques/balades-nature-et-patrimoine/>
- Sentier de l'Aume du SMABACAB : <https://www.smabacab.fr/2020/03/05/le-sentier-de-laume/>

Un sentier de randonnée sur Aigre est en cours de création.

Le Maire présente les échanges avec la communauté de communes pour la mise en valeur des sentiers de randonnée d'Aigre et de Villejésus. Une réunion a eu lieu avec les communes de l'ancien territoire du Pays d'Aigre afin de faire le point sur les sentiers en cours et préparer les supports de communication. Une convention sera passée avec la CDC pour le balisage, sachant que l'entretien paysager des sentiers sera réalisé par les communes. Accord du Conseil municipal.

Une étude est en cours pour la création d'un parcours « Terra Avantura ».

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Remplacement d'une lanterne à La Broussette

A la suite d'une demande de dépannage, le SDEG propose le remplacement d'une lanterne vétuste au lotissement de La Broussette. Le montant à charge de la collectivité s'élèverait à la somme de 482,71€ et serait imputée au compte 657358.

Le Maire précise qu'une seule bande LED sur 3 ne fonctionne pas et le modèle de la lampe ne se fait plus. Le Conseil Municipal décide de ne pas remplacer la lanterne dans l'immédiat.

Travaux de voirie rue des Charrières

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Agence Départementale d'Aménagement prévoit la réfection de la RD 120 (Rue des Charrières) la semaine du 13 juin prochain. La même semaine aura lieu les travaux rue des Ponts (reprise de la route et nivellement du ralentisseur). La route sera barrée à partir de 17h.

Une réunion a eu lieu en présence des représentants des gestionnaires de réseaux. A l'occasion des travaux de réfection de la voirie, les tampons d'eau et d'assainissement seront remis à niveau par la communauté de communes. La Commune doit étudier les travaux de bordures et caniveaux à reprendre. Les élus donnent leur accord pour les travaux qui seront à la charge de la commune (devis demandé).

ANIMATION DU TERRITOIRE

Journée des Associations sportives

Après échanges au sein de la commission Animation du territoire, il est proposé d'organiser une journée, en amont de la rentrée sportive 2022, dédiée à la découverte des associations sportives du secteur. Afin de connaître les attentes des associations et d'organiser au mieux cette journée, une réunion a eu lieu le 13 avril dernier.

La journée sera organisée samedi 3 septembre de 10 heures à 18 heures et permettra de faire connaître les associations sportives sur le territoire.

Préparation Tour du Pays d'Aigre

Le Tour du Pays d'Aigre, organisé par l'ACJAR, aura lieu le 28 mai prochain.

Il s'élancera d'Aigre, avec départ place des Halles et arrivée avenue du 8 mai 1945.

Raphaël Boucardeau rappelle qu'afin de sécuriser le circuit, il y aurait besoin de 7 signaleurs sur Villejésus et 15 sur Aigre.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES :

Décisions modificatives budgétaires

Le Maire rappelle au Conseil Municipal

- Le projet d'acquisition d'un ordinateur pour la mairie de Villejésus inscrit au budget 2022. Un poste informatique serait également à remplacer au secrétariat de la Mairie d'Aigre.
- La somme de 1000 € a été inscrite au budget pour l'acquisition de signalétique routière. Suite au projet de sécurisation de l'entrée de Villejésus en arrivant de Mansle et à la mise à jour de la numérotation de voirie, cette somme serait insuffisante.
- Un plan de ville a été créé et des dépliants ont été achetés à l'imprimerie Joulé à Mansle. Le Maire propose de faire imprimer deux plans de ville au format 110/80 pour les installer dans des supports existants dans les bourgs d'Aigre et de Villejésus. Le devis des deux plans s'élève à 330.00 €.
- Suite à la transmission du budget au contrôle de légalité, la préfecture a fait remarquer que les opérations d'ordre inscrites au budget pour les écritures d'amortissements ont été présentées et votées en déséquilibre pour la somme de 2.00 €. Ces écritures auraient dû être présentées en équilibre budgétaire. (042 - dépenses de fonctionnement 25 393.00 € – 040 recettes d'investissement 25 395.00 €).

Le Maire propose la décision modificative et les virements de crédits suivants :

Dépenses d'investissement :

2183.818	Ordinateurs	+ 1 400.00
2188.820	Signalétique Voirie	+ 2 000.00
2188.825	Plan de ville	+ 400.00
020	Dépenses imprévues	- 3 800.00

Recettes d'investissement :

2804182	amortissements	- 2.00
1341	- DETR Charmilles	+ 2.00

Accord du Conseil Municipal

Rénovation énergétique de l'hôtel de ville : Demande subvention FEDER

Le Maire rappelle le plan de financement, validé par le conseil municipal, concernant le projet de rénovation énergétique de l'Hôtel de ville.

A la suite d'une rencontre avec les services du PETR, il est préconisé de déposer une pré-demande d'aide européenne FEDER « OS5 » au cas où la DETR-DSIL serait refusée ou limitée, et s'il n'est pas possible d'avoir des fonds européens LEADER sur la fin du programme actuel.

Le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour demander cette subvention. Avis favorable.

Le Maire et la conseillère départementale annoncent avoir obtenu une subvention du Conseil départemental à hauteur de 28 000 € pour ce projet.

Adhésion à la convention mission de médiation préalable obligatoire avec le centre de gestion

La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la loi oblige les Centres de gestion à assurer les médiations dans les domaines relevant de leurs compétences à la demande des collectivités locales. Le Conseil Municipal doit délibérer afin d'adhérer à la Mission de Médiation préalable obligatoire (MPO) proposée par le Centre de gestion de la Charente. Accord du Conseil municipal.

Le centre de gestion a fixé un tarif à 300 € par dossier soumis au médiateur (en cas de recevabilité) et un coût horaire d'intervention de 50 €.

Recrutement emplois jeunes – été 2022

Le Maire propose de renouveler pour l'été 2022, le recrutement d'emploi jeunes, âgés de 16 à 18 ans, pour venir en aide au service technique, en accueil touristique ou aide au secrétariat. Les jeunes doivent être domiciliés sur la commune ou enfants des agents communaux/SIVOS.

L'été dernier, 11 jeunes domiciliés sur la commune ont pu bénéficier de ces contrats de 20 heures hebdomadaires sur une à trois semaines. Le coût pour la collectivité était de 10 552,04 €.

Avis favorable du Conseil municipal. Ces postes d'emplois jeunes seront également ouverts aux jeunes de la commune jumelle de Fahrenkrug.

Questions diverses

- Le Maire fait circuler le tableau des permanences pour les élections législatives, afin que chaque conseiller puisse s'inscrire sur un créneau.
- Le Maire rappelle le projet, porté par la communauté de communes Cœur de Charente, de construction de terrains familiaux à Bois Billon. Il fait part de points de blocages. Les membres du conseil municipal conviennent que le projet ne peut pas être réalisé dans ces conditions et à ce coût. Renaud Combaud en fera part aux élus de la communauté de communes.
- A la suite de ces courriers à la Préfète et à la Ministre, la Préfecture a écrit au Maire pour lancer l'étude pour l'installation d'un dispositif de recueil des titres d'identité.
- Afin de lutter contre l'affichage sauvage, et conformément à la loi, le Maire a pris un arrêté pour définir les lieux autorisés pour le collage : sous la Halle aux Bouchers (ancien Office du Tourisme) et devant le Club House de Tennis. Il indique aussi qu'il a fait procéder à la dépose de plusieurs éléments et d'anciens panneaux sous la Halle aux Bouchers, pour rendre cet espace plus agréable.
- Le Maire présente aux membres du Conseil municipal les retours du bureau d'études qui accompagne la Communauté de communes dans le cadre du PLUi, concernant les demandes de la mairie d'Aigre et des pétitionnaires aigrinois. Plusieurs demandes n'ont pas eu de suite favorable, il conviendra de les renouveler lors de l'enquête publique.
- Un dépôt vente de certains marchands de la Foire aura lieu le 21 mai.
- L'Inspecteur de l'Education nationale a échangé avec Renaud Combaud (Maire – Président du SIVOS), Sylvie Bris (Maire Adjointe) et Evelyne Lachaise (Vice-présidente du SIVOS – élue de

Mons) concernant l'accompagnement des élèves. Les élus souhaitent un meilleur suivi des situations individuelles.

- Les jeux pour enfants et du mobilier urbain pour le parc des Charmilles ont été commandés pour un montant de 4 800€ TTC (5000€ inscrits au budget).
- Evelyne Bertrand présente la demande d'habitants de la route de Matha (RD 736), difficilement localisables depuis le bourg d'Aigre pour les maisons situées au-delà du panneau, pour le déplacement du panneau d'entrée et de sortie d'Aigre. Les élus y sont favorables et ont sollicité l'Agence départementale d'aménagement.
- Dans le cadre de l'Agenda accessibilité programmée, le Maire indique qu'une visite des services préfectoraux est prévue fin mai. Le Maire et le Maire-Adjoint feront le point lors de la prochaine réunion.
- A la suite d'une consultation effectuée par Emilie Roux, conseillère déléguée prévention routière, il est décidé de confier la maintenance des trois défibrillateurs à la société Cardio Course.
- Le Maire rappelle les exonérations de taxe foncière demandées pour plusieurs biens communaux. La taxe foncière pour la Maison Billaudeau (778 €) fait l'objet d'un dégrèvement total. Un dégrèvement partiel (133€) est obtenu pour la Maison Hury.
- A l'occasion des cérémonies du 8 mai, le soldat du monument aux morts de Villejésus, récemment restauré à l'initiative de la municipalité par Serge Van Kache, sera mis en valeur.
- Nadia Caillaud fait part de ses interrogations concernant l'implantation du bâtiment des Ambulances aigrinoises sur la Route de Saint-Fraigne, et de la couleur. Le Maire indique, en ce qui concerne l'implantation, que le permis de construire a été obtenu conformément au Règlement national d'urbanisme, car il n'y a pas de document d'urbanisme sur la commune historique de Villejésus. Une implantation dans la ZA de Villejésus aurait pu être privilégiée s'il y avait des terrains disponibles, ce qui n'est pas le cas actuellement (d'où la demande d'extension de cette ZA par la municipalité). En ce qui concerne la couleur, le Maire a contacté le propriétaire pour échanger à ce sujet, et un rendez-vous doit être programmé prochainement avec l'architecte.
- Les travaux pour la démolition de l'ancienne cave se sont bien déroulés. Néanmoins, les élus regrettent que l'entreprise n'ait pas procédé à une déviation adaptée à la circulation. Le Maire a demandé une amélioration pour la fluidité de la circulation, et notamment la desserte des commerces.

Fin de la séance à 21 heures 15